



Assemblée générale

Distr. générale
1er avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 131 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/821) et sur le projet de budget de fonctionnement de la Mission pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/53/844). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni certains renseignements complémentaires.

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

2. Par sa résolution 51/236 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert, afin d'assurer le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, des crédits d'un montant brut de 18 580 500 dollars (montant net : 17 582 100 dollars), dont 765 300 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. D'autre part, comme il est indiqué au paragraphe 5 du rapport sur l'exécution du budget (A/53/821), afin que la MONUG soit à même de mieux assurer la sécurité de son personnel et puisse exécuter son mandat dans de bonnes conditions, le Comité consultatif a autorisé, dans une lettre

de son Président datée du 11 décembre 1997, l'engagement d'un montant de 1 653 600 dollars pour acheter 15 véhicules blindés et une ambulance et en assurer le fonctionnement.

3. Le Comité consultatif note, au paragraphe 8 du rapport, que la MONUG a continué de fonctionner dans des conditions de sécurité extrêmement instables. De nombreux incidents, sur lesquels le Secrétaire général a attiré l'attention du Conseil de sécurité dans ses rapports (voir S/1998/375, S/1998/497 et S/1998/647), ont gêné la Mission dans l'exécution de son mandat. Les patrouilles ont été interrompues pendant un certain temps, les bases d'opération des équipes ont été fermées et la relève des observateurs militaires a été suspendue. Des mesures ont été prises par la suite pour renforcer la sécurité : patrouilles en double et escortes de véhicules blindés.

4. Les dépenses de la période se sont élevées, au total, à 18 870 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 18 067 300 dollars), hors contributions volontaires en nature budgétisées pour un montant de 2 057 600 dollars, d'où un dépassement d'un montant brut de 290 200 dollars (montant net : 485 200 dollars). À sa demande, le Comité consultatif a reçu une explication du fait que le montant net est supérieur

au montant brut (voir l'annexe du présent rapport). Comme le montre l'annexe I du rapport du Secrétaire général, le gros des dépassements est constaté aux rubriques Locaux/ hébergement, Transports, Matériel divers et Fret aérien et de surface, ainsi qu'au titre de la part de la Mission dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi; ces dépassements sont en partie compensés par la sous-utilisation des crédits ouverts aux rubriques Observateurs militaires, Contingents, Traitements du personnel international, Traitements du personnel local, Remise en état des infrastructures, Opérations aériennes, Transmissions, Fournitures et services et Programmes d'information. Le Comité a reçu une ventilation détaillée des différentes catégories de dépenses figurant à l'annexe I du rapport.

5. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements supplémentaires donnés sur les principaux écarts, que le dépassement de 1 565 400 dollars constaté à la rubrique Transports tient à l'achat de 15 véhicules blindés (1 430 900 dollars), qui n'était pas prévu lors de l'établissement du budget (voir plus haut, par. 2) et auquel s'ajoutent des dépenses plus élevées que prévu aux rubriques Matériel d'atelier (8 000 dollars), Pièces de rechange, réparations et entretien (168 200 dollars) et Assurance (3 000 dollars), le tout étant en partie compensé par le fait que les dépenses de location de véhicules (2 400 dollars) ont été moins élevées que prévu et imputées à la rubrique Services divers, et que des économies ont été réalisées à la rubrique Carburants et lubrifiants (42 300 dollars) du fait de l'interruption des patrouilles.

6. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre quant au financement de la MONUG sont énoncées au paragraphe 14 du rapport. Le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit couvrant le dépassement, soit un montant brut de 290 200 dollars (montant net : 485 200 dollars). En revanche, il lui paraît inutile pour le moment de procéder à une mise en recouvrement supplémentaire, car il pense que ce crédit pourra sans doute être financé par prélèvement sur les sommes dont l'Assemblée générale a déjà approuvé la mise en recouvrement, dans sa résolution 52/242 du 26 juin 1998, au titre des crédits ouverts pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

7. En ce qui concerne les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 1998 le montant des sommes dues était estimé à 282 610 dollars et le montant des engagements non réglés à ce titre s'élevait à 120 100 dollars. Pour ce qui est de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, deux demandes avaient été réglées pour un montant de 52 754 dollars et les engagements non réglés relatifs à quatre

demandes en suspens s'élevaient à 141 379 dollars. Comme il est indiqué au paragraphe 15 du rapport où est présenté le projet de budget (A/53/844), le Gouvernement concerné par les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents a indiqué qu'il préférerait s'en tenir à l'ancienne formule.

8. Au 31 décembre 1998, la trésorerie de la MONUG s'élevait à 2,5 millions de dollars, compte tenu d'un prélèvement temporaire de 2 millions de dollars sur le compte de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Les sommes mises en recouvrement s'élevaient à 77,2 millions de dollars et les contributions reçues à 68,8 millions, dont les contributions non encore acquittées à 8,4 millions. Le montant total des engagements non réglés de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 s'élevait, au 31 décembre 1998, à 3,1 millions de dollars. Le Comité consultatif a appris qu'étant donné que la trésorerie du compte spécial de la MONUG était à sec en raison des contributions non payées, il avait fallu prélever temporairement 2 millions de dollars sur le compte de la MINUHA, qui était terminée, afin de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement courantes de la MONUG. Cette somme sera restituée dès que les contributions reçues auront atteint un montant suffisant.

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

9. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport du 25 février 1999 sur le projet de budget (A/53/844, par. 1 et 2 et annexe I), le montant brut des dépenses prévues pour assurer le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'élève à 29 156 400 dollars (montant net : 27 661 200 dollars), soit une augmentation de 10 707 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 10 198 500 dollars) par rapport aux besoins de financement de la période actuellement en cours (1er juillet 1998-30 juin 1999), d'un montant brut de 18 449 400 dollars (montant net : 17 462 700 dollars). Il n'est pas prévu de contribution volontaire en nature pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, alors qu'une contribution volontaire en nature dont la valeur était estimée à 1 147 000 dollars figurait au budget de la période précédente; en effet, l'avion qui avait été mis à la disposition de la Mission à titre de contribution volontaire en nature a été repris par le Gouvernement concerné le 31 décembre 1998.

10. Les dépenses de personnel militaire prévues, soit 5 220 100 dollars, correspondent à un effectif de 135 observateurs militaires. Les dépenses de personnel civil s'élèvent à 12 526 300 dollars, pour 228 postes – dont 157 déjà autorisés (62 postes de personnel international et 95 de personnel local) et 71 qu'il est proposé de créer pour la

composante civile de la Mission (27 postes de personnel international et 44 de personnel local); il est question également de reclasser un poste P-5 à D-1 (A/53/844, par. 7 et 20). Le Comité consultatif note que le montant prévu pour les traitements des administrateurs et des agents des services généraux a été révisé pour tenir compte du fait que 25 % des intéressés ont été engagés spécifiquement pour la Mission et n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste (A/53/844, annexe I.C, par. 5).

11. Comme il est indiqué au paragraphe 29 du rapport, le Comité consultatif a autorisé, par une lettre de son Président datée du 11 décembre 1998, l'engagement d'un montant de 1 534 400 dollars pour faire face, à compter du 1er janvier 1999, aux dépenses occasionnées par le renforcement des services de sécurité et aux dépenses connexes dans le domaine de la logistique. En conséquence, la Mission a été dotée de 17 agents des services de sécurité recrutés sur le plan international, auxquels s'ajoutent 37 personnes recrutées localement comme personnel temporaire pour les services de sécurité. Les postes correspondants ont été incorporés au projet de tableau d'effectifs de la MONUG pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

12. Le montant prévu des dépenses opérationnelles de la Mission est égal à 9 844 200 dollars, soit une augmentation de 44,9 % par rapport au montant des crédits ouverts (6 792 600 dollars) pour la période précédente (A/53/844, annexe I.A). Il s'agit notamment de dépenser 1 420 600 dollars à la rubrique Locaux/hébergement, au lieu de 621 400 dollars la période précédente. Comme on le voit à l'annexe II.A (No 13), cette augmentation tient au déménagement du quartier général administratif, à la création d'une base de soutien logistique et à la location de bureaux supplémentaires dans plusieurs localités.

13. Comme on le voit à l'annexe I.A du rapport, les autres rubriques de la catégorie des dépenses opérationnelles qui marquent une forte augmentation en pourcentage (dépenses prévues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 comparées aux crédits ouverts pour la période précédente) sont les suivantes : Remise en état des infrastructures (405 300 dollars, soit une augmentation de 1 251 %), Transports (2 994 200 dollars, soit une augmentation de 108,6 %), Opérations aériennes (2 990 200 dollars, soit une augmentation de 47,9 %), Transmissions (822 000 dollars, soit une augmentation de 63,2 %) et Fret aérien et de surface (329 600 dollars, soit une augmentation de 219,4 %).

14. Un crédit est demandé à la rubrique Remise en état des infrastructures afin de remettre en état les itinéraires des patrouilles, que la Mission emprunte régulièrement, afin de réduire au minimum le risque posé par les mines qui sont

souvent dissimulées dans des nids de poule. Les ressources prévues à la rubrique Transports permettraient de remplacer 53 véhicules, dont 13 blindés. La MONUG dispose actuellement d'un seul hélicoptère, dont la capacité opérationnelle est largement dépassée par la demande (évacuations d'urgence, patrouilles, appui administratif, etc.). Les opérations aériennes de la Mission seront donc renforcées par l'adjonction d'un deuxième hélicoptère. À la rubrique Transmissions, les crédits demandés couvrent notamment l'achat de 40 systèmes de positionnement universel pour véhicules, achat qui s'impose en raison des conditions de sécurité qui existent actuellement dans la zone de la mission (A/53/844, par. 8 à 12 et annexe II.C).

15. Le Comité consultatif note, au paragraphe 13 du rapport, que la MONUG prévoit de mettre sur pied une section du génie qui emploiera du personnel local afin d'exécuter des travaux de remise en état et d'assurer des services d'entretien et de réparation, vu qu'en raison des conditions de sécurité aucune entreprise d'un autre pays n'accepte de s'aventurer dans la zone de la mission.

16. Pour ce qui est des mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session, le Comité consultatif approuve la proposition formulée par le Secrétaire général au paragraphe 41 de son rapport; il recommande donc à l'Assemblée d'ouvrir des crédits d'un montant brut de 29 156 400 dollars (montant net : 27 661 200 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 et de mettre ce montant en recouvrement à raison de 2 429 700 dollars par mois en chiffres bruts (montant net : 2 305 100 dollars) si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1999.

Annexe

Pourquoi le montant net du dépassement de crédits est supérieur à son montant brut

Dans la plupart des rapports sur l'exécution des budgets, on trouve un solde inutilisé qui résulte du fait que les dépenses effectives ont été inférieures au montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale. Dans ce cas, si les dépenses engagées au titre des contributions du personnel sont elles aussi inférieures au montant prévu, le montant brut du solde inutilisé est supérieur à son montant net. Les économies réalisées d'un côté au titre des contributions du personnel réduisent d'autant les recettes provenant desdites contributions. En ajoutant au montant brut du solde inutilisé l'écart sur les recettes provenant des contributions du personnel on obtient le montant net du solde inutilisé, qui est plus faible.

Dans le cas du rapport sur l'exécution du budget de la MONUG, les dépenses ayant dépassé le montant des crédits ouverts, on n'aboutit pas à un solde inutilisé mais à un dépassement de crédits. Toutefois, il n'y a pas eu dépassement de crédit à la rubrique des contributions du personnel. Ainsi, lorsqu'on ajoute au montant brut du dépassement l'écart sur les recettes provenant des contributions du personnel, on aboutit à un dépassement net qui est plus élevé que le brut.

Autrement dit, quand il y a un solde inutilisé on ajoute à un montant positif (celui du montant brut du solde inutilisé) un montant négatif (l'écart sur les recettes provenant des contributions du personnel), ce qui donne un montant net du solde inutilisé qui est inférieur au montant brut. En cas de dépassement de crédits, deux montants négatifs s'ajoutent (le montant brut du dépassement et l'écart sur les recettes provenant des contributions du personnel) pour donner un montant net du dépassement qui est plus élevé.

À titre de comparaison, les montants bruts et nets des écarts constatés pendant les périodes du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 et du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 sont donnés dans le tableau ci-après.

Rapports sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

(En dollars des États-Unis)

	1996/97			1997/98		
	Montant brut	Montant net	Écart	Montant brut	Montant net	Écart
Crédits ouverts	17 089 600	16 023 400	1 066 200	18 580 500	17 582 100	998 400
Dépenses	15 937 000	15 141 400	795 600	18 870 700	18 067 300	803 400
Écart	1 152 600	882 000	270 600	(290 200)	(485 200)	195 000

	1996/97		1997/98	
	Contributions du personnel	Recettes provenant des contributions du personnel	Contributions du personnel	Recettes provenant des contributions du personnel
Crédits ouverts	1 066 200	(1 066 200)	998 400	(998 400)
Dépenses	795 600	(795 600)	803 400	(803 400)
Écart	270 600	(270 600)	195 000	(195 000)

1er juillet 1996-30 juin 1997

Montant brut du solde inutilisé	1 152 600
Écart sur les recettes provenant des contributions du personnel	(270 600)
Montant net du solde inutilisé	882 000

1er juillet 1997-30 juin 1998

Montant brut du solde inutilisé	(290 200)
Écart sur les recettes provenant des contributions du personnel	(195 000)
Montant net du solde inutilisé	(485 200)